

COMPTE RENDU SOMMAIRE des délibérations et des décisions du Conseil Municipal du 3 septembre 2020

1 - AUTORISATION DE DÉLIBÉRER A HUIS CLOS

En application de l'article L. 2121-18 du CGCT et compte tenu des règles sanitaires, le Maire en place a la possibilité de décider de la tenue du conseil municipal à huis clos.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

→ **A DECIDÉ de ne pas tenir la séance à huis clos.**

2 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL ET INTÉGRATION DANS DIFFÉRENTES COMMISSIONS

La démission de Mme Aurore DELANEAU entraîne l'installation d'un nouveau conseiller issu de la liste « S'engager pour agir ».

En application de l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

→ **Le Conseil Municipal, a installé Mme Mélissa ZORGUI dans sa nouvelle fonction et l'a intégrée dans la commission de Mme Augereau, Adjointe :**

Actions culturelles, Fêtes et Cérémonies

3 - INSTALLATION DE TROIS CONSEILLERS DELEGUES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

→ **A APPROUVÉ** l'installation de trois Conseillers municipaux délégués :

Mme Stéphanie COFFRE, déléguée auprès de M. Aberkane, Adjoint, (commission Environnement, aménagement urbain et patrimoine),

Mme Sandrine RENAUD, déléguée auprès de Mme Ganne, Adjointe, (commission Cohésion sociale intergénérationnelle, Vie scolaire et Inclusion du handicap),

Mme Evelyne HAURY auprès de Mme Augereau, Adjointe (commission Actions culturelles, fêtes et cérémonies).

4 - INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS : CHANGEMENT DANS LA RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE INDEMNITAIRE ET ATTRIBUTION D'INDEMNITÉS A TROIS CONSEILLERS MUNICIPAUX

Lors de la séance du 16 juillet 2020, le Conseil Municipal avait voté un taux de 55 % pour le maire et de 22 % pour les adjoints, dans la perspective d'intégrer 3 conseillers délégués.

Afin de procéder à une nouvelle répartition de l'enveloppe indemnitaire sans incidence sur le montant initial global, il est proposé de modifier le taux d'indemnité du maire et des 8 adjoints afin d'attribuer des indemnités aux 3 conseillers délégués.

Mme Dupuis a souhaité que tous les adjoints aient la même indemnité ce qui n'était pas le cas sous l'ancienne mandature.

Tableau des indemnités de fonction mandature 2020

Nouvelle répartition :

Maire : 52,84 % de l'indice brut 1027 + 15 % de majoration pour chef-lieu de canton
8 Adjoint(e)s : 19,84 % de l'indice brut 1027 + 15 % de majoration pour chef-lieu de canton
3 Conseillers délégués : 7,45 % de l'indice brut 1027

	Nombre	Base de calcul Indice 1027	Taux maxi	Taux maxi	Taux retenu 2020	Montant retenu 2020
Maire	1	3 889,40 €	55 %	2 139,17 €	52,84 %	2 055,16 €
Adjoint(e)s	8	3 889,40 €	22 %	855,67 €	19,84 %	771,66 €
Conseillers délégués	3	3 889,40 €	7,45 %	289,76 €	7,45 %	289,76 €

	Nombre	Base de calcul	Majoration maxi	Taux retenu	Montant maxi Majoration	Montant retenu Majoration	Montant brut indemnité
Maire	1	2 055,16 €	15 %	15 %	320,88 €	308,27 €	2 363,43 €
Adjoint(e)s	8	771,66 €	15 %	15 %	128,35 €	115,75 €	887,41 €
Conseillers délégués	3	289,76 €	0,00 %	0,00 %	0,00 €	0,00 €	289,76 €

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés,

Votants : 28 : pour : 23 ; contre : 3 (M. Giavarina, Mme Moron-Mendes+ pouvoir M. Itey)
 abstentions : 2 (Mme Vengeon, M. Martin)

→ **A APPROUVÉ** la nouvelle répartition indemnitaire sus-évoquée, à compter du **3 septembre 2020**.

5 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE DE LA REPUBLIQUE

La Commune a lancé un marché ayant pour objet : Requalification de la rue de la République à Château-Renault. Cette consultation est allotie comme suit :

- Lot 1 : VRD,
- Lot 2 : Plantations.

Pour le lot 1 : Deux entreprises ont répondu à la consultation :

ENTREPRISES	MONTANT TRANCHE FERME	MONTANT TRANCHE OPTIONNELLE 1	MONTANT TRANCHE OPTIONNELLE 2	MONTANT TRANCHE OPTIONNELLE 3
Colas	513 492,50 € HT	372 013,80 € HT	253 757,40 € HT	459 679,30 € HT
Eurovia	561 353,10 € HT	424 581,00 € HT	266 452,75 € HT	507 407,70 € HT

Pour le lot 2 : Cinq entreprises ont répondu à la consultation :

ENTREPRISES	MONTANT TRANCHE FERME	MONTANT TRANCHE OPTIONNELLE 1	MONTANT TRANCHE OPTIONNELLE 2	MONTANT TRANCHE OPTIONNELLE 3	PSE (plante grimpante)
ANVALIA	14 198,54 € HT	9 543,70 € HT	7 960,87 € HT	15 935,57 € HT	43 160,00 € HT
TRM	11 042,68 € HT	7 953,37 € HT	6 531,98 € HT	13 356,47 € HT	36 585,60 € HT
Les Artisans Paysagistes 41	23 594,07 € HT	15 792,02 € HT	12 640,27 € HT	25 937,62 € HT	36 867,80 € HT
ID Verde	15 730,84 € HT	10 863,26 € HT	9 191,50 € HT	18 714,40 € HT	29 900,00 € HT
Cap Vert	16 135,84 € HT	11 198,72 € HT	9 623,91 € HT	20 131,34 € HT	24 088,00 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **A RETENU l'entreprise COLAS Centre Ouest**, sise 2 rue Gaspard Coriolis CS 80791 44307 Nantes cedex 3 pour la réalisation des travaux de requalification de la rue de la République, lot 1, pour un montant de 1 585 000,00 € HT.
- **A RETENU l'entreprise TRM Espaces Verts sar**, sise 25 rue Henri Dunant 45140 Ingre, pour la réalisation des travaux de requalification de la rue de la République, lot 2, pour un montant de 38 884,51 € HT.

6 – MODIFICATION DU MONTANT DU MARCHÉ DE RENOUVELLEMENT D'EAU ET D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX – TRANCHE 4

La Commune a lancé un marché ayant pour objet : Ville de Château-Renault / SIEIL - programme 2020 :

. Tranche ferme : dissimulation des réseaux aériens et remplacement du réseau d'eau potable " Rue de la République - partie IV"

. Tranche optionnelle : remplacement du réseau d'eau potable "impasse du Pressoir - Impasse du Boisseau".

Le Conseil Municipal du 28 avril 2020 a autorisé la signature du marché pour un montant de 472 833,54 € HT (tranche ferme + tranche optionnelle).

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire a organisé et coordonné la maîtrise d'ouvrage pour l'effacement des réseaux électriques et de télécommunications sur la tranche ferme du marché citée ci-dessus.

Suite aux études préliminaires, aux travaux réalisés, et aux modifications du taux de participation du SIEIL, le montant restant à la charge de la commune a été ajusté et revu à la hausse en fonction :

. Du coût réel des travaux : Le coût de l'effacement des réseaux électriques, éclairage public et des réseaux Télécom s'élève à 314 089,39 € HT. Le montant restant à la charge de la commune est de 94 226,82 € HT, pour un chiffrage estimatif initial de 20 662,43 € HT.

- . Du taux de participation du SIEIL qui était de 90 % en 2017 et qui a été fixé à 70 % en 2020.
- . De l'augmentation du coût de la maîtrise d'œuvre de 8 %.
- . Du chiffrage de l'étude préliminaire sous-évalué d'environ 30 % (prescriptions A.B.F. pour les portes en bois des coffrets etc...).
- . Du souhait des élus d'ajouter une rue supplémentaire au projet soit l'impasse du pressoir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

→ **A VALIDÉ** le montant restant à charge de la commune de 94 226,82 € H.T.

→ **A AUTORISÉ** Madame le Maire à signer tout document nécessaire.

7 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU RESPONSABLE DU SERVICE URBANISME ET AUX AGENTS INSTRUCTEURS, RELATIVE A CERTAINS ACTES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

→ **A AUTORISÉ** Mme le Maire ou un Adjoint à signer l'arrêté de délégation de signature.

8 - CRÉATION D'UN COMITÉ TECHNIQUE (CT) ET D'UN COMITÉ D'HYGIÈNE DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT), COMMUNS ENTRE LA COLLECTIVITÉ ET LE CCAS

Madame le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'article 32 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité Technique est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Technique et d'un C.H.S.C.T uniques compétents pour l'ensemble des agents de la collectivité et du CCAS,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

→ **A DECIDÉ** la création d'un Comité Technique et un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail uniques compétents pour les agents de la collectivité et du CCAS.

9 – DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU COMITÉ D'HYGIENE ET DE SECURITÉ

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés,

Votants : 28 ; pour : 23 ; contre : 5 (Mme Vengeon, M. Giavarina, Mme Moron-Mendes + pouvoir M. Itey, M. Martin)

→ **A DESIGNÉ** les délégués titulaires et suppléants au Comité d'Hygiène et de Sécurité :

Titulaires :

Mme Brigitte DUPUIS, Maire, membre de droit.
M. Fernand GARCIA
M. Philippe PÉANO
M. Damien GARCIA

Suppléants :

Mme Sandrine RENAUD
Mme Viviane RENARD
Mme Christiane AUGEREAU
Mme Martine GÉRARD

10 – DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU COMITÉ TECHNIQUE

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés,

Votants : 28 ; pour : 27 ; contre : 1 (Mme Vengeon)

→ **A DÉSIGNÉ** les délégués titulaires et suppléants au Comité Technique :

Titulaires :

Mme Brigitte DUPUIS
M. Fernand GARCIA
M. Philippe PÉANO
M. Damien GARCIA

Suppléants :

Mme Sandrine RENAUD
Mme Viviane RENARD
Mme Christiane AUGEREAU
Mme Martine GÉRARD

11 – DÉCISION MODIFICATIVE – BUDGET VILLE

Afin de faire face à une période de vacance de postes,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

→ **A APPROUVÉ** la décision modificative ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Art. 022	Dépenses imprévues	- 40 000,00 €
Art. 6228	Rémunération diverses d'intermédiaires et d'honoraires	+ 40 000,00 €

12 - RETRAIT DES DÉLIBÉRATIONS N° 2.23 ET 2.24 DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020

La Sous-préfecture de Loches nous a signalé que lors de sa séance du 16 juillet 2020, le Conseil Municipal a désigné des représentants aux organismes ci-dessous :

N° 2.23 : Désignation de représentants du Conseil Municipal au Pays Loire Touraine

N° 2.24 : Désignations de représentants au Syndicat Mixte du bassin de la Brenne

Ces désignations ne font plus partie de la compétence de la Commune, mais de la Communauté de Communes du Castelrenaudais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

→ **A ANNULÉ** les délibérations susvisées.

13 - ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX AU SEIN DE COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés,

Votants : 28, pour : 25 ; contre : 3 (Mme Vengeon, Mme Moron Mendes + pouvoir M. Itey)

→ **A ELU** les Conseillers Municipaux suivants, membres des commissions ci-après de la Communauté de communes du Castelrenaudais :

- **Commission Territoire : Urbanisme / Habitat / Mobilités**
sous la Présidence de Madame Brigitte DUPUIS et du Vice-Président délégué,
Monsieur Marc LEPRINCE

Château-Renault

Smaïl ABERKANE

- **Commission Centre Aquatique Intercommunal**
sous la Présidence de Madame Brigitte DUPUIS et du Vice-Président délégué,
Monsieur Gino GOMMÉ

Château-Renault

Damien GARCIA

- **Commission Intercommunalité solidarités et mutualisations communales** :
sous la Présidence de Madame Brigitte DUPUIS et du Vice-Président délégué,
Monsieur Patrice POTTIER

Château-Renault

Philippe PÉANO

- **Commission Stratégie Développement Economique / Tourisme et Commerce** :
sous la Présidence de Madame Brigitte DUPUIS et du Vice-Président délégué,
Monsieur Fabien HOUZÉ

Château-Renault

Jean-Luc CARDONA

- **Commission Environnement / Finances :**
sous la Présidence de Madame Brigitte DUPUIS et du Vice-Président délégué,
Monsieur Alain DROUET

Château-Renault	Damien GARCIA
-----------------	---------------

- **Commission Petite enfance / Enfance Jeunesse – Péri-scolaire :**
sous la Présidence de Madame Brigitte DUPUIS et de la Vice-Présidente déléguée,
Madame Sylvie GANNE

Château-Renault	Martine GÉRARD
-----------------	----------------

14 - DÉSIGNATION DE MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DE TRANSFERT DE CHARGES (CLECT) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **A DÉSIGNÉ Mme Brigitte DUPUIS, Mme Sylvie GANNE** comme membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes du Castelrenaudais.

15 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE SUR LE BASSIN INDUSTRIEL DE L'ÉTABLISSEMENT SYNTHRON

Suite aux récentes élections municipales, les membres de la commission de suivi de site (CSS) sur le bassin industriel de l'établissement Synthron doivent être renouvelés.

A la demande de la Préfecture d'Indre-et-Loire, un titulaire et un suppléant doivent être désignés afin d'assurer le quorum à cette commission.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **A DÉSIGNÉ :**

Titulaire :
M. Damien GARCIA, Conseiller municipal

Suppléant :
M. Smaïl ABERKANE, Adjoint

16 - MISE EN PLACE DE VENTE OUVERTE AU PUBLIC POUR LE SURPLUS DE LEGUMES DU JARDIN DU CHÂTEAU

Malgré des dons à des associations, un surplus subsiste. À ce titre, et afin de ne pas laisser périr la production, des ventes au public ont été organisées en août 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **A VALIDÉ** la possibilité de proposer, autant de fois que nécessaire, des ventes ouvertes au public. Le résultat de ces ventes ira, en fonction du contexte, et sur décision de Madame le Maire, au bénéfice de la commune ou de toute autre association. L'équipe du maraîchage se charge d'organiser les ventes. Une convention avec l'association Castel Renaudais Insertion précisera les conditions de vente.

Château-Renault, le 11 septembre 2020

Madame le Maire,
Brigitte DUPUIS



A stylized handwritten signature in blue ink, consisting of a large, looped initial 'B' followed by a smaller 'D'.